

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le 6 Octobre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 30 Septembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, GOFFREDI, BASQUE, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
M.	CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M	MICHELON	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}
M.	SETTIER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, BOUDEAU Conseillères M^{ales}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON

249 - OBJET : Servitude de Réseau

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif préalablement cités sur le secteur de Fongrouse, une servitude de réseau doit être créée pour le passage des eaux usées dans le réseau de collecte privé des eaux usées de la résidence Bois Joli comprenant les parcelles cadastrées AE 37-39-86-88-90-92 et AV 444-446-448-450.

Dans ce contexte, la commune a sollicité DOMOFRANCE, propriétaire bailleur de la résidence Bois Joli, pour connaître l'état structurel de son réseau de collecte. Une inspection caméra et des investigations terrains ont été menées ne révélant aucune anomalie pouvant compromettre le bon écoulement hydraulique des eaux usées du chemin de Fongrouse.

Par courriel du 17 août dernier, DOMOFRANCE nous a fait connaître son accord de principe sous réserve que cette servitude de réseau soit consentie par acte notarié.

L'ensemble des frais afférents seraient à la charge de la commune. La rédaction des actes pourrait être confiée à Maître Caroline PRISSE notaire à Vendays Montalivet.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ D'autoriser la servitude de réseau pour le passage des eaux usées, issues du chemin de Fongrouse dans le réseau d'assainissement collectif privé existant de la résidence Bois Joli
- ☞ Que la rédaction de l'acte sera confiée à Maître Caroline PRISSE notaire à Vendays Montalivet,
- ☞ Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'eau,
- ☞ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409- 20221006-249-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 18/10/2022